

LETTRÉ PASTORALE

De l'Évêque de Charlottetown,

PROMULGUANT LE JUBILÉ.

JACQUES CHARLES MACDONALD, par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, Évêque de Charlottetown.

Au Clergé et à tous les fidèles du Diocèse de Charlottetown, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos TRÈS CHERS FRÈRES,—

L'Église du Dieu vivant instituée pour le salut des âmes, fut désignée par son Divin Fondateur pour être non seulement la gardienne des dogmes immuables révélés aux hommes, mais aussi la dispensatrice des trésors divins, appliquant à nos âmes les mérites de notre Divin Sauveur. Aussi Jésus-Christ a-t-il conféré à sa Sainte Église la mission de réconcilier les hommes avec son Père Céleste, et de fonder entre eux et le Ciel une union d'amour, étroite et durable lorsqu'il transmet à ses Apôtres le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés : "Comme mon Père m'a envoyé Je vous envoie aussi de même, ayant dit ces mots Il souffla sur eux et leur dit : recevez le Saint Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez." (J. xx.) Ainsi l'Église fut constituée trésorière du Seigneur, et chargée de répandre avec largesse, sur tous les hommes et dans tous les siècles les dons inappréciables du Roi du Ciel, payés du sang et de la mort d'un Dieu. Les clefs du Royaume de Jésus-Christ sur la terre furent confiées au Prince des Apôtres, pour être transmises aux Chefs suprêmes de l'Église, ses successeurs jusqu'à la consommation des siècles. "Et moi Je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre Je bâtirai mon Église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans les cieux ; et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans les Cieux." (Mat. xvi.) "Et assurez vous que Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles (id. xxviii.)."

Ce pouvoir de lier et de délier, ratifié et confirmé par le Fils de Dieu Lui-même, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre l'a exercé dans tous les âges de l'Église, depuis les premiers jours de son existence jusqu'à notre époque. Oui en vérité, le Trône de S. Pierre et de ses successeurs forme le centre d'unité dans l'Église Sainte, Catholique, et Apostolique. "De ce centre, émane dans tout le monde Catholique l'exercice de ce pouvoir admirable, conféré par Notre Divin Sauveur suivant ce mandat adressé au Chef de Apôtres : "Paissez mes agneaux.....Paissez mes brebis." (J. xxi) et réalisant si admirablement l'idée d'unité, émise et promulguée par l'Apôtre des Gentils sous l'inspiration divine. "Je vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une manière digne de l'état auquel vous avez été appelés.....Travaillez avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. Vous n'êtes tous qu'un corps et qu'un esprit, Comme vous avez tous été appelés à une même espérance, et qu'il n'y a qu'un Seigneur qu'une foi, et qu'un baptême, qu'un Père de tous qui étend sa Providence sur tous et qui réside en tous." (Eph. iv.)

Mais tandis que les flots de la grâce coulent sans cesse du Ciel en terre, avec une abondance connue de la Divine Sagesse seule néanmoins les prières, les supplications réunies d'un peuple repentant ont souvent attiré sur le monde une intervention toute spéciale de la miséricorde Divine, et une plus grande efficacité de la grâce, dans l'œuvre du salut des âmes. Même sous l'Ancienne Loi quand le genre humain ne pouvait encore participer pleinement aux richesses de la

bonté et de la miséricorde du Créateur le repentir général d'un seul peuple détourna mainte fois les foudres de la colère divine prêts à fondre sur lui. Combien plus tendrement les regards miséricordieux du Tout Puissant ne s'arrêtent-ils pas sur les hommes sous la Loi Nouvelle quand notre dévotion envers le Divin Sauveur se manifeste non seulement par un repentir sincère, mais aussi par nos louanges et nos actions de grâces, Car selon Saint Paul "la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable." (II. Cor. vii.) "Et connaître l'amour de Jésus-Christ envers nous qui surpasse toute connaissance ; afin que vous soyez remplis selon toute la plénitude des dons de Dieu. A Lui soit gloire dans l'Église par Jésus Christ dans la succession des âges." (Eph. iii.) ; et le même Apôtre nous rappelle que nous devons rendre grâce en toutes choses : "Car c'est là ce que Dieu veut que vous fassiez tous en Jésus-Christ. (I. Thess. v.)

Ainsi, nos Très Chers Frères, c'est donc pour cela que Notre Sainte Mère l'Église, dans sa sollicitude maternelle pour le bien être spirituel de ses enfants, a désigné certaines époques durant lesquelles un appel toute spéciale est déposé au pied du Trône de la miséricorde. Ces époques ainsi déterminées par l'Église ont toujours été connues sous le nom d'années saintes, d'années de Jubilé. Nous trouvons, même dans l'Ancien Testament, l'expression symbolique de telle époque. Au Chapitre 25 du livre du Lévitique nous lisons "Vous sanctifierez la cinquantième année et vous publierez la liberté pour tous les habitants du pays, parce que c'est l'année du Jubilé."

Cette ancienne manifestation de la volonté Divine a toujours rencontré chez les fidèles un chaleureux accueil. Toute fois, dans les premiers âges de la chrétienté, quand l'Église, en butte aux persécutions les plus cruelles que le Paganisme pût susciter contre elle foulée aux pieds par les tyrans de la Rome païenne, dut s'enfoncer dans les abîmes des catacombes, il était alors impossible de célébrer d'une manière particulière, l'année sainte, mais à un âge plus avancé ; quand prenant place au grand jour, sa Divine Mission fut plus généralement reconnue, son caractère apostolique en appela à la dévotion des fidèles à travers le monde. Ce fut alors que des régions les plus lointaines ou vit les pèlerins envahir Rome la ville Éternelle, le centre de l'unité Catholique, afin de verser sur les tombeaux des apôtres et des martyres leurs prières ferventes, de ramener leur foi au foyer du Christianisme, et de faire une profession d'amour et d'attachement à l'Église et à son Chef Suprême. C'était surtout pendant ces occasions solennelles que la plénitude de la Divine Miséricorde se répandait plus abondamment sur les pieux fidèles, et cette manifestation particulière de la bonté et de la miséricorde divine est parvenue même jusqu'à nous. Le dix-neuvième siècle touchait à sa fin et le Pontife nageant fidèle aux traditions du passé voulut lui aussi donner au monde l'année Sainte, qui serait une source de salut pour le peuple chrétien. Des centaines de mille pèlerins ont afflué dans Rome et ont donné de leur foi vive et de leur piété des témoignages éclatants qui ont consolé le cœur du Vénéral Pontife.

Aussi, Nos Très Chers Frères, animé d'un zèle ardent pour le bien être spirituel du troupeau confié à ses soins désireux que les bienfaits du jubilé soient répartis sur tous les fidèles voilà qu'à l'aurore du nouveau siècle le Saint Père étend le Jubilé à tout l'univers Catholique, pour l'espace de six mois laissant toutefois à l'ordi-

naire de chaque diocèse d'en fixer la date.

Or, Nos Très Chers Frères, afin que tous les fidèles puissent participer aux avantages spirituels attachés au Jubilé nous déclarons que le Jubilé dans le Diocèse de Charlottetown, commencera le dimanche matin le 2, juin et se terminera le premier décembre au soir. Quant aux conditions à remplir pour bénéficier de tous les avantages spirituels qui y sont attachés les fidèles recevront de leur curé respectif les renseignements nécessaires.

Mais afin que le Dieu des miséricordes veuille répandre sur nous pendant ce saint temps les dons précieux de sa grâce ayons d'abord recours à la prière. "Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom vous l'obtiendrez (Matt. vii), demandez et vous recevrez afin que votre joie soit pleine (id. xvi.) Persévérez et veillez dans la prière en l'accompagnant d'actions de grâce. Si nous agissons ainsi, Nos Très Chers Frères, le Seigneur écoutera nos supplications et ne nous refusera pas son secours, mais avec une générosité divine nous fera part des grâces et des bénédictions inestimables qu'Il a promises à une âme vraiment contrite et repentante qui à recours à Lui avec confiance.

Les conditions à remplir pour gagner l'Indulgence du Jubilé sont les suivantes :—

1. La confession et la communion avec les dispositions requises. Elles doivent être distinctes de la confession annuelle et de la communion pascale.

2. Pendant quinze jours pour les fidèles de chaque paroisse ou mission faire quatre visites le même jour à l'église ou chapelle paroissiale, et réciter cinq Pater et cinq Ave Maria, ou faire d'autres prières aux intentions du Souverain Pontife pour la prospérité et l'exaltation de la sainte Église, l'extirpation des hérésies, la concorde entre les princes chrétiens et le salut du peuple. Ces quinze jours pourront être ou consécutifs ou non. On pourra faire, le même jour, le double des visites autorisées, en se servant du jour ordinaire et du jour ecclésiastique, lequel commence aux premières vêpres (2 heures p. m.) d'un jour pour se terminer au crépuscule du jour suivant.

3. Les visites pourront se faire ou (a) individuellement, ou (b) processionnellement sous la direction du curé ou d'un prêtre par lui délégué à cet office. Le même nombre de visites qu'on peut faire individuellement pourra se faire chaque jour en procession, mais en tous cas pourvu que l'on sorte de l'église un instant, entre chaque visite et que l'on récite chaque fois les prières prescrites. Chaque visite qui se fera processionnellement comptera pour sept visites.

4. Les religieuses ainsi que toutes les personnes qui vivent dans les collèges, convents et les communautés, visiteront la chapelle ou l'oratoire de la communauté le même nombre de fois et sous les mêmes conditions que les fidèles des paroisses ou des missions.

5. Les navigateurs et les voyageurs, une fois revenus à leur domicile ou arrêtés quelque part pour un temps suffisant, après que les six mois accordés pour le Jubilé se seront écoulés, pourront en gagner l'Indulgence en visitant quinze fois l'église principale ou paroissiale de leur domicile ou du lieu d'arrêt.

6. Les malades et tous ceux qui sont empêchés de faire les visites prescrites pourront obtenir de leurs confesseurs, même en dehors de la confession sacramentelle une commutation de cette obligation en une autre œuvre de piété.

7. Les enfants qui n'ont pas communie réciteront cinq Pater et cinq Ave en remplacement de la communion.

8. Si quelqu'un, après avoir commencé à faire les œuvres prescrites pour gagner le Jubilé, devient malade et incapable de compléter le nombre des visites déterminées, il pourra gagner les indulgences en

se bornant à faire sa confession et la sainte communion.

Donné à l'Évêché de Charlottetown le jour de la fête de la Très Sainte Trinité le deux juin mil neuf cent un.

† JACQUES CHARLES MACDONALD, Évêque de Charlottetown.

Superior to all others.

PAN-AMERICAN PRAISED BY PRESIDENT FRANCIS OF THE LOUISIANA PURCHASE EXPOSITION.

At a dinner given the officers and directors of the Louisiana Purchase Exposition by the Board of Directors of the Pan-American Exposition at the Hotel Iroquois, Buffalo, May, 19 Ex-Governor David R. Francis, President of the Louisiana Purchase Exposition, said in the course of an address :

"We think that the Exposition which you are about to open will not only be a credit to Buffalo and a credit to New-York State, but a pride to every state in the Federal Union. We predict for this Exposition a success beyond our most sanguine expectations. What we have seen upon your grounds to-day convinces us that you have expended your money judiciously. We know you have advertised your Exposition thoroughly, and we also know that we shall do all we can to continue to advertise it. We believe, and we shall not hesitate to proclaim it upon every occasion, that a visit to Buffalo from a distance of one thousand miles will more than repay him who comes that distance to view the beauties which you have here prepared for your visitors."

"You have made great advances over every exposition held in this country, and although it was not my good fortune to witness that held in Paris last year, I am satisfied from accounts I have received from those who did visit Paris, that this Exposition, for its magnitude and for the amount of money expended, will far surpass that of the capital of the French people."

THE MODERN

FOUNDRY AND

MACHINE SHOP

We would call Special attention to the fact that our Establishment is fitted with the very best Modern Machinery and employing none but first class workmen We are in a grand position to turn out satisfactory work.

OUR FOUNDRY DEPT

has proved to be a decided success. We have spared no expense in fitting up this department, having imported from the United States a "Special Grade of Sand" and using the best trade of "Pig Iron", we are in a position to meet the long desired needs of the public. Parties in need of anything in our line we ask to consider these facts and any work which may be entrusted to us will receive our careful attention. We solicit your valued orders.

Bruce Stewart & Co.

THE MODERN FOUNDERS, Engineers and Machinists.

Steam Navigation Co's Wharf

CHARLOTTETOWN

P. E. I.

WESTLAKE'S
PHOTOS

On or about the 10th of June we propose opening up our Branch in Alberton for SIX WEEKS ONLY. We shall also give special reduced prices in connection with our Coupon System. A substantial reduction will be absolutely up to our usual high standard.

LOW PRICES and GOOD WORK.

Our representative will try and see you with Coupons or you can get them at the Studio in Alberton. We will also make Enlarged pictures from old or small portraits at the reduced rates. These rates will only hold good from June 10th., till August 1st., 1901. This will be your only chance this year as we shall not return.

Westlake Bros, - - Alberton.

AT THE TIGNISH
Jewelry Store.

C. M. B. A. Pins,
Handsome Lockets,
Chains,
Stick Pins,
The never slip collar Button,
Cuff Links,
Fancy Clocks,
Parlor Clocks,
Dining Room Clocks,
Bed Room Clocks,
Kitchen Clocks.

WATCHES.

All the above at price—just right

L. S. Perry.

Hyndman & Co

INSURANCE AGENTS
CHARLOTTETOWN.

Representing in P E Island

North British & Mercantile
Fire Ins Co.

Union Fire Assurance Society.
Phoenix Fire Assurance Co.
of London.

General Marine Insurance Co.
Standard Life Assurance Co.
Canada Accident, sickness and
plate glass Assurance Co.

Insurance effected at low rates.

AVIS

M. Aubin E. Arsenault, avocat, sera au magasin de MM. J. O. Arsenault et cie. Wellington, tous les samedis après midi, durant les mois d'été. Toutes personnes de cette partie du pays ayant affaire à lui pourront le voir—mai 22 1901 tt.